

MATINÉE D'ACTUALITÉ

# COMMENT PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES RÉORGANISATIONS ?

Mercredi 6 juillet 2016

Paris



## ÉDITO

**Les réorganisations sous toutes leurs formes** (cessions, fusions, changements d'organisation...) **font désormais partie du quotidien des entreprises**, et donc des Directions ressources humaines qui doivent les préparer, les accompagner et en assurer le suivi.

**Se lancer dans une réorganisation d'entreprise est une opération complexe et pas seulement sous l'angle financier.** L'impact social des changements organisationnels, notamment en termes de santé mentale, doit être minutieusement examiné sous peine que le juge n'intervienne avec force.

Où en est-on de l'obligation de sécurité de résultat qui pèse sur l'employeur ? Comment mener les procédures de consultations auprès des IRP ? Comment assurer un dialogue social constructif en impliquant dès le départ les partenaires sociaux et les managers, acteurs clés de la conduite des évolutions de l'entreprise ? Quelles sont les conditions d'un changement réussi ?

Lamy vous propose à l'occasion de cette matinée de répondre à l'ensemble de ces questions, en présence d'experts spécialisés qui vous délivreront leurs solutions juridiques et RH pour adapter votre démarche de prévention.

### *Avec la participation de :*

---

**Bernard GAISSET**

directeur général de l'ACMS

---

**Bruno LEFEBVRE**

associé fondateur d'AlterAlliance,  
psychologue clinicien

---

**Karine MIGNON-LOUVET**

avocat associé,  
Bourgeois Rezac Mignon & Associés

### *La matinée est présidée par :*

---

**Bruno LEFEBVRE**

associé fondateur d'AlterAlliance, psychologue  
clinicien

---

## LES ENJEUX JURIDIQUES D'UNE RÉORGANISATION

### ■ Principes généraux de prévention et de protection de la santé au travail :

l'arsenal législatif

### ■ De l'obligation de sécurité de résultat à la reconnaissance de la faute

**inexcusable** : l'organisation et la charge de travail au cœur des débats

### ■ Respect des procédures de

**consultations** : le pouvoir de l'employeur sous haute surveillance. Comment gérer les consultations croisées du CHSCT et du CE ?

### ■ L'impact judiciaire sur les

**réorganisations** : dans quels cas un juge peut-il suspendre/annuler un projet ?

---

## PRATIQUES RH ET MANAGEMENT : les outils de la conduite du changement

### ■ L'évaluation des risques : quelle méthode mettre en place ?

- Identifier les facteurs de risques spécifiques liés à une réorganisation : évaluation de la charge de travail, restructurations, « résistance » au changement, méthodes de management, perte de repère, sentiment d'un « travail mal fait », perte du sentiment de reconnaissance....

- Comment détecter les risques ? Les évaluer ? Comment construire un diagnostic partagé ?

- Comment sortir d'une logique défensive pour aller vers une logique de co-construction ?

### ■ Les conditions d'un changement réussi

- Comprendre les enjeux individuels, organisationnels, stratégiques et collectifs

- Comment installer des groupes d'échanges de pratiques entre managers ?

- Actualiser le document unique et intégrer les mesures correctives

### ■ Co-construire un plan d'action et réduire les risques à la source : comment faire ?

- Analyse d'impact : une étape indispensable pour co-construire le changement

- Les outils de conduite du changement pour réduire les RPS

- Une nécessaire implication des partenaires sociaux

- Assurer un suivi : quelles mesures prévoir ?

### ■ Champ et limite du rôle des managers

- Comment associer les managers au changement ?

- Définir des « valeurs » de management : dans quelles situations cela peut avoir du sens ? Quelles sont les limites de ce type de démarche ?

- La nécessaire exemplarité des managers et dirigeants : quelles en sont les formes et comment la promouvoir ?

---

## TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE : retour d'expérience et bonnes pratiques

### Bernard GAISSET, Directeur général de l'ACMS, partagera son expérience de la conduite du changement à partir de témoignages sur les plans suivants :

- Faire partager et s'approprier à tous les niveaux de l'organisation une vision cible de l'activité

- Faire évoluer les pratiques managériales d'une « logique d'expertise » à une « logique managériale »

- Passer d'une expertise liée à des talents individuels à une efficacité collective

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :  
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter ☎ 09 69 32 35 99 ✉ MAIL: FR-lamy.formation@wolterskluwer.com

APPEL NON SURTAXE

Enregistrée sous le numéro 11 75 53531 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

002682 154

## Comment prendre en compte les enjeux de santé au travail dans les réorganisations ?

Mercredi 6 juillet 2016 ▶ 9h00 - 12h30 ▶ Paris

Cette matinée est susceptible d'être homologuée par le CNB. Veuillez nous contacter.

**OUI**, je souhaite m'inscrire à la **Matinée d'actualité** du mercredi 6 juillet 2016  
« Comment prendre en compte les enjeux de santé au travail dans les réorganisations ? »

**Abonnés** : 570 € HT, soit 684 € TTC (TVA 20%)

**Non abonnés** : 630 € HT, soit 756 € TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le dossier de documentation remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 € HT, soit 396 € TTC (TVA 20%).  
Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

NUMÉRO CLIENT :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

▶ **PARTICIPANT** :  Mme  M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

PORTABLE :

COURRIEL :

▶ **INSCRIPTION GÉRÉE PAR** :  Mme  M.

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

LIGNE DIRECTE :

COURRIEL :

À réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 24 juin 2016**. À défaut la formation sera facturée intégralement.

### Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

RAISON SOCIALE :

SERVICE OU CONTACT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

FAIT À :  LE :

Cachet et signature **obligatoires** :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : [www.wkf.fr](http://www.wkf.fr)

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :

[www.lamy-conference.fr](http://www.lamy-conference.fr)

[www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation](http://www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation)

[www.twitter.com/LamyFormation](http://www.twitter.com/LamyFormation)